



DECHETS VERTS : RECOMMANDATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 MARS 2020

La période de confinement et l'arrivée des beaux jours incitent certains d'entre nous à s'occuper du jardin [tontes, tailles...].

La Communauté de communes rappelle que, pour les raisons liées à la crise sanitaire, les déchèteries du territoire sont fermées.

Il est demandé à chacun de stocker ses déchets verts dans son jardin, en attendant la réouverture des déchèteries. Si cela n'est pas possible, il est recommandé d'attendre pour tailler les haies, etc.

Les déchets verts peuvent être utilisés comme paillis ou être compostés, en mélange avec des déchets organiques.

De la même façon, les encombrants, les déchets de greniers ou de travaux doivent être conservés chez vous, le temps du confinement.

Tout dépôt sauvage de déchets est une infraction et pourra être sanctionné par une amende.

Granville Terre & Mer appelle tous les habitants au plus grand civisme en cette période où le vivre ensemble est essentiel, et compte sur eux pour adopter des comportements responsables.